

PRÉAMBULE

Les présentes conditions régissent les relations contractuelles relatives à la vente de séjours individuels entre la société Hôtel le Bout du Parc et ses clients. Elles régissent toutes les étapes nécessaires à la passation de la réservation et du paiement des séjours, et régissent tout leur suivi entre les parties contractantes.

En cas de réservation par des professionnels ou pour des groupes, les CGV sont complétées et adaptées par les conditions particulières ci-annexées.

LE BOUT DU PARC fait ses meilleurs efforts pour que ses documents commerciaux et notamment les prospectus, publicités, catalogues, soient le plus fidèles possibles aux services proposés. Toutefois, il est possible que la perception par le Client de la représentation photographique des services ne corresponde pas exactement aux services en eux-mêmes. Leur vocation est donc essentiellement informative. Les Conditions Générales sont notamment accessibles sur le SITE WEB (<https://www.hotel-boutduparc.com/>).

RESPONSABILITE DU BOUT DU PARC

LE BOUT DU PARC fait tous ses efforts afin que les photographies, représentations graphiques ou textes utilisés donnent un aperçu aussi exact que possible des prestations d'hébergement et services proposés. Néanmoins les photographies présentées sont non-contractuelles et des variations peuvent intervenir, notamment en raison du changement de mobilier ou de rénovations éventuelles.

DÉFINITIONS

« SITE WEB » désigne le site internet www.hotel-boutduparc.com.

« LE BOUT DU PARC » désigne la LE BOUT DU PARC, S.A.S au capital de 1 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 903 841 401, dont le siège social se situe 19 avenue du Général de Gaulle, 69260 Charbonnières les Bains, représentée par son représentant légal en exercice et exploitant LE BOUT DU PARC à Versailles.

« CHAMBRES » désigne les chambres et les chalets.

« DORTOIRS » désigne les lits disponibles dans les chambres partagées ou dortoirs ou les dortoirs privatisés

« SEJOURS » désigne l'offre d'un LIT ou d'une CHAMBRE assortie, le cas échéant, de prestations annexes gratuites ou payantes.

« CLIENT » désigne toute personne réservant un SEJOUR et/ou toutes prestations proposées par LE BOUT DU PARC sur le SITE WEB, par téléphone, par courrier ou directement auprès de la réception de l'hôtel. Le CLIENT reconnaît avoir la capacité de contracter, c'est-à-dire notamment d'avoir la majorité légale et de ne pas faire l'objet d'une mesure de protection, ou à défaut d'en avoir l'autorisation de la part de son tuteur ou de son curateur s'il est incapable.

INTÉGRALITÉ

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le CLIENT est réputé les accepter sans réserve et ce conformément aux dispositions de l'article 1126 du Code Civil.

Les présentes conditions générales de vente et de réservation de séjours dans l'hôtel LE BOUT DU PARC s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Elles sont accessibles sur le site internet www.hotel-boutduparc.com et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

LE BOUT DU PARC et le CLIENT conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. LE BOUT DU PARC se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Elles seront applicables dès leur mise en ligne.

Si une condition de réservation de séjour venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de l'hôtellerie dont les sociétés ont leur siège en France.

INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

Le CLIENT reconnaît avoir eu communication, préalablement à sa réservation, des présentes conditions générales de vente, de location et de séjours, et de toutes les informations listées à l'article L. 111-1 du code de la consommation.

Le client dispose de toutes les informations en ligne ou peut également obtenir toutes précisions sur les prestations proposées par téléphone au 01.80.67.00.85.

PRESTATIONS ET PRIX

1. Séjour en CHAMBRE :

LE BOUT DU PARC propose différents types 'CHAMBRES dont les descriptifs sont présentés sur le site internet pouvant accueillir 1 à 12 personnes selon le type de chambre choisi. Le descriptif, les durées minimales de séjour et les tarifs varient selon les saisons ; ils sont consultables sur le SITE WEB en renseignant ses dates de séjour.

i) Prix-Prestations incluses dans le prix

Le prix de la CHAMBRE : Il s'agit d'un prix forfaitaire par nuit d'occupation pour le type de CHAMBRE concerné. Le forfait de base comprend une nuit pour 1 ou 2 personnes, les draps et les serviettes, le ménage, l'accès au wifi de l'hôtel et l'accès aux services de l'hôtel. Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes ne pourra excéder la capacité de la CHAMBRE. L'hôtel se réserve le droit de refuser l'accès à la CHAMBRE à toute personne au-delà de la capacité prévue. Les CHAMBRES sont non-fumeurs.

2. Séjour en DORTOIR :

Le descriptif, les durées minimales de location et les tarifs varient selon les saisons ; ils sont consultables sur le SITE WEB en renseignant ses dates de séjour et destination souhaitées.

ii) Prix-prestations incluses dans le prix

Le prix de la nuit comprend la location du lit ou de la chambre, en fonction du nombre de personnes (selon capacité), les draps (lits non faits), l'accès aux services de l'hôtel, l'accès au wifi et aux sanitaires collectifs. Les serviettes sont en supplément. Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes ne pourra pas excéder la capacité choisie. L'hôtel se réserve le droit de refuser l'accès au logement à toute personne au-delà de la capacité prévue. Les DORTOIRS sont non-fumeur.

ARRIVEES ET DEPARTS - MISE A DISPOSITION DES LITS / CHAMBRES

L'enregistrement à la réception du CLIENT à son arrivée est obligatoire ; il constitue la preuve du démarrage du séjour

Les CHAMBRES sont disponibles à partir de 15h le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 11h le jour du départ.

En cas d'arrivée tardive, le CLIENT est tenu de prévenir l'hôtel.

CESSION, SOUS-LOCATION

Toute réservation est nominative ; elle ne peut être cédée sauf accord préalable de LE BOUT DU PARC.

EVOLUTION DES TARIFS

Les tarifs sont dynamiques et peuvent évoluer au fur et à mesure de la saison. LE BOUT DU PARC ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'une différence de coût entre deux séjours réservés pour la même période.

Les tarifs indiqués sont en euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment de la date de réservation du SEJOUR. Le prix total du SEJOUR inclut le prix de la location des CHAMBRES ou des LITS, les prestations annexes choisies, les frais de réservation. Ce prix total est indiqué préalablement à la validation par le CLIENT de la réservation de son SEJOUR ou que la réservation intervienne sur le SITE WEB ou par un autre canal de réservation. Tout changement ou modification de taux ainsi que toute évolution des taxes applicables au séjour, à la date de facturation, pourra être répercutée sur le prix du séjour

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour collectée pour le compte des municipalités et à acquitter, n'est pas incluse dans nos tarifs. Son montant déterminé par personne et par jour est variable en fonction des destinations et pourrait être modifié en cours d'année.

PROMOTIONS

Les offres promotionnelles sont soumises à certaines conditions et notamment de disponibilité. Par ailleurs les réductions de prix ou opérations promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles sauf mention contraire et ne sont pas rétroactives.

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement de la différence entre le prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel.

RÉSERVATION ET PAIEMENT

1) CONDITIONS DE RÉSERVATION

Le client a la possibilité de faire sa réservation en ligne, par téléphone ou par courrier, à partir de la présentation des chambres et services proposée sur le SITE WEB .

Toute réservation doit être accompagnée d'une garantie bancaire ou d'un versement conformément aux conditions tarifaires choisies par le CLIENT

LE BOUT DU PARC attire l'attention du CLIENT sur le fait que quel que soit le canal choisi, la réservation devient effective uniquement après envoi de la confirmation écrite de réservation par LE BOUT DU PARC par email (et sur demande, par courrier postal), après encaissement du montant dû ou communication de la garantie bancaire.

Cette confirmation écrite de réservation contient le détail de la réservation effectuée par le CLIENT ainsi que toutes les informations relatives à son SEJOUR.

2) CONDITIONS SPECIALES DE RÉSERVATION SUR SITE WEB

Concernant les réservations sur le SITE WEB, pour que la commande soit validée, le CLIENT devra, après en avoir pris préalablement connaissance, accepter en cliquant à l'endroit indiqué, les présentes Conditions Générales et valider sa réservation.

À la suite de sa réservation, le CLIENT recevra une confirmation par courrier électronique contenant le détail de son SEJOUR (contenu des prestations, dates et durée, prix et modalités de règlement).

Signature électronique applicable à la vente en ligne

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire du client et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'accord du client :

- exigibilité des sommes dues au titre de la réservation,
- signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

En cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire, l'acheteur est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter LE BOUT DU PARC au +33 (0)1 80 67 00 85.

3) PAIEMENT DU SEJOUR

L'intégralité du prix du SEJOUR est exigible avec les tarifs FLEX à l'arrivée à l'hôtel.

L'intégralité du prix du SEJOUR est exigible avec le tarif NO FLEX immédiatement lors de la réservation.

4) DROIT DE RÉTRACTATION

Selon l'article L. 221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

5) MODES DE PAIEMENT

Lors de la réservation sur le SITE WEB ou directement auprès de l'hôtel, le règlement de la totalité du SEJOUR ou la communication de la garantie bancaire se fait en ligne sur le SITE WEB (différents moyens de paiement sont proposés en fonction des pays/langue de navigation sur le SITE WEB : cartes bancaires, CBMC, IDEAL, Paypal,...) ou via un lien de paiement envoyé par l'hôtel. La transaction est immédiatement réalisée sur la carte bancaire du CLIENT après vérification des données de celle-ci. En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le CLIENT autorise LE BOUT DU PARC à débiter sa carte bancaire du montant dû au moment de la réservation (en cas de réservation sans paiement à l'avance, aucune somme n'est débitée). A cette fin, le CLIENT confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire communiquée et que le nom figurant sur sa carte bancaire est effectivement le sien.

Les autres modes de paiement acceptés sont les suivants : par chèques vacances (envoi en recommandé avec accusé de réception), en espèces en euros uniquement directement l'hôtel

Les chèques ne sont pas acceptés pour un règlement sur place.

STATIONNEMENT VEHICULE

Il est possible de réserver une place de stationnement dans le garage de l'hôtel. Le tarif à la nuit est disponible sur le SITE WEB ou directement auprès de l'hôtel. Le nombre de places étant limitée, LE BOUT DU PARC ne peut pas garantir de disponibilité.

MODIFICATION DE SÉJOUR

Modification du fait du CLIENT : Tout changement de dates ou de type d'hébergement est considéré comme une modification du SEJOUR. Le SEJOUR modifié, lorsque la modification est possible, devra intervenir avant le 30 septembre de l'année en cours. Aucun report au-delà n'est possible. Si le montant du nouveau SEJOUR est supérieur au SEJOUR initial, le CLIENT devra régler la différence. Dans le cas contraire, la différence de prix ne sera pas remboursée.

Les possibilités de modification du SEJOUR varient en fonction du tarif choisi par le CLIENT et tel que précisé dans les conditions associées au tarif sur le SITE WEB. Aucune modification de séjour n'est possible avec le tarif « no flex ».

Modification du fait de LE BOUT DU PARC : Dans le cas où LE BOUT DU PARC serait dans l'obligation de modifier les prestations initialement prévues au SEJOUR, elle mettra tout en œuvre pour fournir des prestations similaires ; le CLIENT pourra soit accepter la modification soit résilier le Contrat et obtenir le remboursement des sommes versées., dans les conditions visées à l'article L 214-1 du Code de la consommation.

ANNULATION DE SÉJOUR

Annulation du fait de LE BOUT DU PARC (hors cas de force majeure) : en cas d'annulation avant le départ du CLIENT de son lieu de résidence vers l'hôtel, les sommes versées par le CLIENT seront remboursées dans leur totalité par LE BOUT DU PARC après notification de l'annulation par courriel ou courrier avec accusé de réception et dans les conditions visées à l'article L 214-1 du Code de la consommation. En cas d'annulation après le départ du CLIENT de son lieu de résidence vers l'hôtel LE BOUT DU PARC s'engage à offrir aux CLIENTS un SEJOUR équivalent en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par le CLIENT sont de qualité inférieure, LE BOUT DU PARC lui remboursera la différence.

Annulation (totale ou partielle) du fait du client : Les possibilités d'annulation du SEJOUR varient en fonction du tarif choisi par le CLIENT. Aucune annulation de séjour n'est possible avec le tarif « no flex ».

Si le CLIENT souhaite annuler, il devra avertir LE BOUT DU PARC soit en adressant un courrier à l'adresse suivante : LE BOUT DU PARC; 92-94 Allée du Cordon Boisé, 78000 VERSAILLES, soit en adressant un courriel à l'adresse contact@hotel-boutduparc.com. LE BOUT DU PARC attire l'attention du CLIENT sur le fait qu'à défaut d'annulation dans les conditions prévues à cet article, le CLIENT sera tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du contrat. La date de l'accusé de réception du courrier/ courriel d'annulation déterminera les éventuels frais d'annulation selon le barème suivant :

Barème d'annulation du tarif FLEX :
- frais de 100% de la première nuit et des prestations associées

Non consommation de prestations annexes :
Les prestations annexes réservées par le CLIENT et non utilisées de son fait ne donnent lieu à aucun remboursement.

SEJOURS/OFFRES/TARIFS NON ANNULABLES ET MODIFIABLES

LE BOUT DU PARC peut proposer des SEJOURS à des tarifs préférentiels "no flex" à des dates déterminées qui sont non modifiables, non remboursables, non échangeables. En conséquence, aucune demande de modification ou d'annulation ne sera prise en compte par LE BOUT DU PARC : aucun remboursement ne pourra être fait y compris le remboursement des prestations annexes qui auraient été réservées en supplément.

ARRIVÉE RETARDÉE, DÉPART ANTICIPÉ

En l'absence de message d'information par le CLIENT par tous moyens précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la CHAMBRE ou le DORTOIR deviennent disponibles 24h après la date d'arrivée prévue par le Contrat, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'un départ anticipé en cas de tarif No Flex.

PAIEMENT EN FIN DE SÉJOUR DES DÉPENSES SUR PLACE (NOTE DE SÉJOUR)

Le CLIENT est libre d'utiliser ou non l'option de paiement en fin de séjour pour ses achats de produits et services sur place qui est activée avec un dépôt de garantie. S'il ne souhaite pas en bénéficier, il lui suffira de payer ses achats de produits ou services au fur et à mesure directement auprès de LE BOUT DU PARC, par espèces (dans la limite du plafond réglementaire), ou carte bancaire.

Toutes les dépenses du CLIENT dans le cadre du paiement en fin de séjour font l'objet d'une facture à régler au plus tard au moment du départ. Ce règlement intervient automatiquement par prélèvement sur la carte du CLIENT à la fin du séjour, sauf si le Client procède à un paiement jusqu'à la veille de son départ. Le CLIENT peut régler le montant de ses dépenses à l'accueil. Le CLIENT reçoit régulièrement par courriel un récapitulatif de ses dépenses dans le cadre du paiement en fin de séjour, qui récapitule les achats effectués ou les services réservés, la date, le montant et les informations essentielles relatives à celui-ci.

En cas de contestation par le CLIENT de l'une ou plusieurs opérations qui lui sont attribuées, celui-ci doit en avertir dans les plus brefs délais la réception qui prendra les mesures nécessaires. En cas de non-règlement du CLIENT de la totalité ou d'une partie des dépenses enregistrées lors de son séjour dans le cadre du paiement en fin de séjour, le montant dû peut être prélevé par LE BOUT DU PARC.. Le prélèvement est effectué dans les 8 jours suivant le départ du CLIENT.

LOCATION DE MATERIEL ANNEXE

En fonction des disponibilités, le CLIENT peut louer du matériel annexe (serviettes, vélos etc) lors de la réservation du SEJOUR ou directement auprès de l'hôtel durant son SEJOUR. Le matériel loué est réputé être remis au CLIENT en bon état de fonctionnement. Il est de la responsabilité du CLIENT d'assurer une utilisation conforme à un usage normal et raisonnable du matériel annexe loué et de prendre toutes les précautions nécessaires à l'utilisation de celui-ci.

MINEURS

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés dans l'hôtel LE BOUT DU PARC.

ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis à l'hôtel.

REGLEMENT INTÉRIEUR

Afin de faciliter le déroulement du séjour de tous nos clients, un règlement intérieur est disponible à la réception. Les CLIENTS sont priés d'en prendre connaissance et de le respecter. Dans le cas du non-respect patent de ce règlement la Direction de l'hôtel pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat. En particulier, nous attirons l'attention des CLIENTS sur le fait que le silence doit être total entre 23 heures et 8 heures, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'hôtel.

DONNÉES PERSONNELLES

La mise en œuvre d'une politique de confidentialité par LE BOUT DU PARC s'explique par sa volonté d'informer le CLIENT sur la nature des données personnelles qui peuvent être collectées lors de la réservation de SEJOURS, la raison de leur collecte, la façon dont elles peuvent être utilisées et les droits dont il dispose sur ces données. En complément des présentes conditions, LE BOUT DU PARC invite le CLIENT à consulter sa politique de confidentialité accessible via le lien suivant : <https://www.hotel-boutduparc.com/mentions-legales/> , laquelle fait partie intégrante des présentes conditions.

FORCE MAJEURE

La survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (à savoir tout événement échappant au contrôle du débiteur et qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées), entraînera la suspension des obligations des parties au titre du Contrat.

La partie invoquant un cas de force majeure tel que précédemment visé avisera immédiatement, par tous moyens écrits, l'autre partie de sa survenance. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir le cas échéant des conditions dans lesquelles l'exécution du Contrat pourra être reprise.

Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois semaines le Contrat sera résilié de plein droit.

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : tempêtes, inondations, foudre, tremblements de terre, incendies, blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, épidémie ou pandémie. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois semaines les contrats de locations d'emplacement et d'hébergement seront résiliés de plein droit.

NON VALIDATION PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

NON RENONCIATION

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

LANGUE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

REGLEMENT DES LITIGES - MÉDIATION

Pour les ressortissants français et les ressortissants de l'Union européenne, en cas de différend qui viendrait à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de la modification ou de la résiliation du contrat, le client et LE BOUT DU PARC s'efforceront de trouver une solution amiable. A cet effet, le client adressera sa réclamation par courrier recommandé avec accusé de réception à LE BOUT DU PARC - LE BOUT DU PARC; 92-94 Allée du Cordon Boisé, 78000 VERSAILLES - France ou à l'adresse suivante : contact@hotel-boutduparc.com dans le délai d'un mois suivant le séjour.

En l'absence de suite estimée satisfaisante et conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le client, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de :

SAS Médiation Solution
222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois
site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>
email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

Pour la parfaite information du client, il lui est indiqué que le recours à SAS Médiation Solution est une procédure gratuite pour lui, quand bien même il serait à l'initiative de sa saisine.

LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français sous réserve de dispositions impératives auxquelles les parties ne peuvent déroger.